



SNPAD
Syndicat National
des Personnels Administratifs
de la Défense

COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des Attachés d'Administration de l'Etat du 1^{er} décembre 2016

Madame RAVAUD, Adjointe au chef du service des ressources humaines civiles de la DRH/MD, a présidé la CAPC des attachés d'administration de l'Etat. Elle était assistée des représentants des chaînes d'emploi.

Vos représentants Force Ouvrière : Mesdames Dominique DELPEUCH - Frédérique BOLZAN et Messieurs Christophe ROUFFIGNAC et Didier TOUSSAINT.

L'ORDRE DU JOUR portait sur :

- ▶ Désignation du secrétaire adjoint ;
- ▶ Approbation du PV de la réunion de la CAPC du 14 avril 2016 ;
- ▶ Détachements ;
- ▶ Intégrations ;
- ▶ Congé formation ;
- ▶ Recours CREP ;
- ▶ Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'état au titre de l'année 2017 ;
- ▶ Avancement au choix au grade d'attachés d'administration hors-classe de l'Etat au titre de l'année 2017 ;
- ▶ Avancement au choix à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors-classe de l'Etat au titre de l'année 2017 ;
- ▶ Questions diverses.

En séance préparatoire, vos représentants ont rappelé que les conditions matérielles devaient être réunies pour que les travaux s'effectuent dans les meilleures conditions possibles. Nous avons insisté sur la mise en place de moyens matériels (imprimantes, ordinateurs, clef USB) indispensables au bon déroulement des travaux. La dématérialisation est systématisée à partir du 1^{er} janvier 2017.



DETACHEMENTS

3 dossiers de détachements entrant dans le 1^{er} grade du corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.



INTEGRATIONS

1 dossier d'intégration dans le 1^{er} grade du corps des attachés d'administration de l'état a été présenté et accepté par les commissaires paritaires.

2 dossiers d'intégration en qualité d'attaché principal dans le corps des attachés d'administration de l'état ont été présentés et acceptés par les commissaires paritaires.

CONGE FORMATION

1 demande de congé de formation refusée par la hiérarchie de l'agent au prétexte *qu'elle n'était pas utile à l'exercice des fonctions par l'agent, et pour nécessités de service, a été présentée. La DRH-MD doit prendre contact avec l'employeur afin que cette demande soit renouvelée et acceptée.*

RECOURS CREP

Un agent demande que la référence à son absence soit supprimée de son appréciation littérale. Après plusieurs échanges le recours reçoit un avis favorable à l'unanimité. Il est décidé que l'ACE reviendra vers le notateur juridique pour lui demander de supprimer toutes les allusions à l'absence de l'agent, dans l'appréciation littérale, mais aussi dans l'évaluation des objectifs.

Vos élus ont demandé à l'administration de leur communiquer, sous la forme qu'elle souhaite, la suite donnée par les employeurs aux avis émis par les commissaires en CAP.

ACCES AU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT 2017

Peuvent être nommés au choix dans le corps des attachés après inscription sur une liste d'aptitude, les fonctionnaires de catégorie B qui justifient, d'au moins 9 ans de services publics effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de même niveau. 4443 agents réunissent les conditions statutaires pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'état, et seulement 101 agents sont proposés, soit à peine un peu plus de 2 %.

Une fois de plus, **vos élus force ouvrière** ont fait remarquer que les autorités centrales d'emploi, notamment les plus gros employeurs, ne classaient pas assez d'agents.

Une ACE qui emploie 500 agents proposables et dispose d'un droit théorique à l'avancement de 7 agents doit être en mesure d'en classer et d'en proposer 14.

Pour les employeurs qui fusionnent les proposables de plusieurs services, nous demandons à connaître la répartition et le classement par services : nombre de proposables par services, classements préférentiels de chaque service.

Nous souhaitons également connaître par employeur le nombre de SACN, SACS et SACE proposables.

Les 168 nominations effectuées au titre de l'année 2016 permettent de proposer 56 postes à l'avancement au titre de 2017.

Nominations 2016 :

- 26 recrutements IRA
- 1 recrutement SAUVADET
- 48 promotions au choix
- 21 détachements
- 54 art. L4139-2
- 18 entrées CIGEM.

Ci-après, la répartition par fusionneur :

FUSIONNEURS	PROPOSABLES	PROPOSES	ATTRIBUES
DC DIRISI	121	4	2
DC SCA	923	16	12
DC SEA	48	2	0
DC SSA	154	2	2
DGA	367	5	4
DGGN	45	3	0
DPSD	30	2	1
DRHAA	201	3	2
DRHAT	318	4	4
DRM	45	3	1
EMA	84	3	1
Marine	208	2	2
SGA (DRH-MD, SGA, SID, DSN, DMPA, DAF)	1250	16	16
SPAC (CBCM, SDBC, DICOD..)	123	3	1
SIMu	17	3	0
CRAI (DSPRS, DCNS, NEXTER, CEA GRAMAT)	52	5	0
CNMSS	218	3	2
Ecole Polytechnique	5	3	
ECPAD	9	4	0
ENSTA Bretagne	8	2	1
ENSTA Paris Tech	7	0	0
INI	14	3	1
ISAé	30	1	0
Musée de l'air et de l'espace	0	0	0
Musée de l'Armée	2	1	0
Musée de la marine	0	0	0
ONAC	45	1	0
SHOM	17	1	0
CMG SGL REFERENT OME	102	3	1
DSTC + mutuelle			3

Vos élus FO ont présenté un grand nombre de dossiers. Ils ont obtenu des ajustements au tableau d'avancement. Beaucoup de prétendants à cet avancement, très peu de gagnants, Un avancement se construit année après année, tout au long de sa carrière, le CREP est la pièce maîtresse de votre dossier, rien ne doit être laissé au hasard. Vos délégués FO sont à votre service, n'hésitez pas et contactez les. Ils vous aideront dans la préparation de votre CREP.



PROMOTIONS AU CHOIX AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE 2017

Pour l'avancement 2017, les conditions dérogatoires n'existent plus. La barrière des 10 dernières années pour le 1^{er} vivier et des 12 dernières années pour le 2^{ème} vivier disparaissent.

Peuvent être promus les attachés principaux ayant atteint au moins le 6^{ème} échelon de leur grade au 31 décembre 2017 et justifiant :

- **Au titre du 1^{er} vivier :**
 - ✓ De 6 années en position de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985.
- **Ou au titre du 2^{ème} vivier**
 - ✓ De 8 années en position d'activité ou de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 966 des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité.

Les services accomplis au titre du 1^{er} vivier sont pris en compte dans le calcul du 2^{ème} vivier.

- **Ou Au titre du 3^{ème} vivier :**
 - ✓ Justifier de 3ans au 10^{ème} échelon du grade d'attaché principal et avoir fait preuve d'une « valeur professionnelle exceptionnelle » Le nombre de promotion au titre du 3^{ème} vivier ne peut être supérieur à 20% de la promotion annuelle prononcée par le ministre de la défense.

L'effectif à prendre en compte dans le calcul de l'assiette des promouvables est de 1691 agents en activité, mis à disposition, détachés dans un autre corps ou sur emploi, placés en disponibilité et position hors cadres, en congé parental, ainsi que les agents accueillis en détachement dans le corps des attachés d'administration de l'état.

Le grade représente 10% de l'effectif du corps, soit 170 attachés hors classe. Compte tenu des précédentes promotions, il reste 45 nominations possibles. Compte tenu de l'évolution du grade sur les 3 prochaines années et afin de ne pas obstruer les possibilités de promotion.

- 11 agents sont proposés pour l'avancement au choix dans le grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2017. Deux agents sont promus au titre du 3^{ème} vivier.

Vos élus FO ont encore insisté sur la situation des agents affectés en services déconcentrés. Les fonctions qu'ils remplissent doivent être reconnues au titre du 1^{er} et du 2^{ème} vivier. La dénomination est une chose, les responsabilités qui se cachent derrière en sont une autre. L'organisation de notre ministère diffère de celles des autres ministères de la fonction publique d'état. Les fonctions qui seront retenues dans l'arrêté liste pour les IEF, doivent permettre de démontrer à la DGAFP que les attachés aussi exercent des fonctions à très haute responsabilité dans les services déconcentrés.

Vos élus FO ont également demandé un récapitulatif des entrées et des sorties dans le grade, afin de suivre les mouvements pour identifier les postes de CAD ou de hors classe devenus vacants.

Pour les postes de CAD, un arrêté liste consolidé devrait paraître avant la fin de l'année 2016, pour une nomination à la prise de poste ou au 1^{er} janvier 2016, pour les agents déjà en poste.

AVANCEMENT AU CHOIX AU TITRE DE 2016 A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

Le nombre d'attachés relevant de l'échelon spécial ne peut être supérieur à 20% au plus des attachés d'administration de l'état hors classe.

Peuvent être promus les attachés hors classe qui justifient de 3 années d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon du grade d'attaché hors classe au 31 décembre 2017 ou qui ont atteint un échelon doté d'un groupe hors échelle lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel.

Pour 2017, 9 agents remplissent les conditions ; 3 sont promus à l'échelon spécial.

CONCLUSION

La prochaine CAP aura lieu le 18 mai 2017 pour la promotion au grade d'attaché principal. Pour mémoire, la date limite d'inscription à l'examen professionnel du principalat est fixée au 13 janvier prochain. Les épreuves sont prévues en mars 2017.

En décembre 2017, les 4 avancements seront à l'ordre du jour (avancement au corps, principal, hors-classe et échelon spécial).

Le rapport HAMEL relance le recrutement de personnel civil dans tous les corps et statuts. L'administration étudie la répartition des postes dans les différents corps et grades et publiera les fiches de poste aussi vite que possible.

En ce qui concerne les attachés, la DRH-MD adressera par mail aux agents la liste des postes vacants. Les fiches de poste seront établies aussi vite que possible afin d'être publiées dans les meilleurs délais sur la nouvelle BNE qui ouvre ses portes le 9 janvier prochain.

Les mobilités s'effectueront à l'été 2017, les postes libérés seront publiés à la BNE.

Pour 2018, un recrutement d'environ 70-80 attachés a été demandé à la DGAFP pour pallier les départs.

Le ministère de la défense souhaite organiser un concours d'entrée directe pour permettre aux agents qui ne peuvent présenter les IRA, notamment pour raisons familiales, de tenter leur chance. La DGAFP y est opposée, les négociations seront difficiles.

Une journée réservée aux attachés principaux, hors classe et CAD est organisée le 7 février 2017 sur Paris, par la cellule accompagnement des cadres civils. Les postes « civiliannisés », grâce au rapport HAMEL, vous seront présentés.

Petit rappel : la cellule de Monsieur Renaud CHARLES est à la disposition de tous les attachés.



Vous avez des questions, merci de les transmettre à votre FEDERATION
Retrouvez-nous sur le site www.fodefense.com